

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25 avril 2019

**Rapporteur :
Monsieur Didier LENNON**

N° 20

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 03/05/2019
- la transmission au contrôle de légalité le : 02/05/2019
(accusé de réception du 02/05/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Cession à la SCI du Petit Guélen route de Rosporden

Dans le cadre de l'acquisition d'un ensemble de parcelles route de Rosporden/rue Joseph Cugnot, la SCI du Petit Guélen sollicite auprès de la ville de Quimper l'acquisition d'une parcelle de 60 m² pour un prix estimé à 600 euros.

La SCI du Petit Guélen a récemment acheté plusieurs parcelles sises route de Rosporden/rue Joseph Cugnot à l'occasion de la construction d'une concession automobile. Or, il apparaît qu'à l'angle de cette propriété il reste appartenir à la ville une petite parcelle de 60 m² cadastrée section HA numéro 18 dont elle n'a plus l'utilité.

Aussi, suite à la demande d'acquisition par la SCI du Petit Guélen et après consultation de France Domaine, un prix de 10€/m² a été proposé à la SCI qui l'a accepté.

Les frais afférents à la vente seront supportés par l'acquéreur.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 – d'approuver la cession de la parcelle cadastrée section HA numéro 18 au prix de 10 €/m² ;
- 2 – d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.